

ABONNEMENT.

SAUMUR	
En av.	30 fr.
En 3 mois	10
En 6 mois	8
Poste :	
En av.	35 fr.
En 3 mois	10
En 6 mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois
tranches-ports de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 NOVEMBRE

Chronique générale.

Le Sénat pourra s'occuper, dès la rentrée, des travaux parlementaires. Il n'a pas à renouveler son bureau et il n'a, comme validations, que les quatre élections sénatoriales de la Seine, du Puy-de-Dôme, de Seine-et-Marne et de l'Yonne.

Les projets qui seront mis en discussion immédiatement sont : l'éternelle question de la vente des diamants de la couronne, le monopole des pompes funèbres, les Sociétés de secours mutuels et les conditions d'ouverture et d'existence des établissements d'enseignement secondaire libre.

Le Sénat devra, en outre, dès la rentrée, nommer dans ses bureaux la commission qui sera chargée d'examiner le projet sur le service de trois ans et celui de l'armée coloniale votés par l'ancienne Chambre avant l'expiration de son mandat.

Un journal, de plus en plus officieux, nous apprend que quarante-deux membres de la gauche radicale, « qui sera le pivot de la majorité de la Chambre des députés », ont donné leur approbation pleine et entière à différentes propositions ayant pour but : la réforme des impôts directs; la nomination de ministres civils de la guerre et de la marine; la libre disposition pour toute commune de la portion qui lui revient dans la répartition du budget des cultes.

Sur ce dernier point, on prête à deux nouveaux élus, MM. Yves Guyot, députés de la Seine, et Jouffrault, député des Deux-Sèvres, l'intention de déposer une proposition spéciale, aux termes de laquelle chaque commune déciderait souverainement, comme nous venons de l'indiquer, si elle veut continuer à subventionner ou non le culte.

D'autres propositions relatives à la même question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, mais comportant des solutions différentes, sont annoncées.

Ajoutons, en passant, que cent dix-sept

députés se sont prononcés, dans leur profession de foi, pour l'impôt sur le revenu.

On annonce que M. Goblet déposera à la rentrée un projet rectifiant la législation existante contre les « abus » du clergé.

Les prétendus abus que le ministre des cultes désire atteindre seraient très-soigneusement et très-perfidement indiqués dans la future loi; et, suivant l'importance des cas, laissés à l'appréciation du tribunal de police correctionnelle, on appliquerait aux ecclésiastiques, poursuivis, l'amende ou la prison.

La suppression de traitement accompagnerait tout naturellement et même précéderait le procès, cette mesure restant à la discrétion de la direction des cultes.

Le Journal officiel a publié le décret convoquant les Chambres en session extraordinaire pour le 40 novembre.

Nous avons parlé d'une proposition d'amnistie, qui devait être déposée à la Chambre, dès la rentrée. Nous avons maintenant l'explication de ce mouvement soudain de tendresse chez les opportunistes pour les radicaux.

Cela permettait tout simplement d'échapper à la mise en accusation de M. Ferry et de ses complices, car l'amnistie s'applique aux faits qui n'ont encore été l'objet d'aucune poursuite, comme à ceux qui ont amené déjà des condamnations.

L'expédient est tellement visible qu'il ne sera peut-être pas tenté. C'est dommage, car il eût été intéressant de voir bénéficier de la même loi de clémence M. Jules Ferry et M^{lle} Louise Michel.

UN MAUVAIS SILENCE.

Une dépêche du général de Courcy est arrivée du Tonkin à Paris, mais les journaux n'ont pas pu en obtenir communication.

Il est vraisemblable que si les nouvelles contenues dans cette dépêche eussent été bonnes, on les eût communiquées.

Si on les cache, c'est qu'elles sont mauvaises.

L'IMPÔT SUR LES REDINGOTES.

Comme nous l'avons annoncé, le citoyen Ballue va déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui rapportera, nous l'espérons, à la troisième République ce qu'elle mérite.

Il s'agit d'un impôt sur tous les employés qui gagnent au moins 4,500 fr. par an.

4,500 fr. par an, cela représente 4 fr. par jour.

Les ouvriers ne seront pas atteints par l'impôt que propose le citoyen Ballue.

Il y a des ouvriers qui gagnent cinq, six, sept, huit, dix et même quinze francs par jour.

Employés des administrations, du commerce et de l'industrie, comptables, expéditionnaires, gagnant moins que les ouvriers, seront soumis à une taxe spéciale que les ouvriers ne paieront pas.

Pourquoi cette différence? Pourquoi cet écrasement de la classe des employés? Pourquoi ce privilège des ouvriers?

C'est que les employés passent pour avoir des tendances conservatrices, tandis que les ouvriers ont une réputation, plus ou moins justifiée, de républicanisme.

Les employés sont une classe patiente; les ouvriers sont plus turbulents, par tempérament, par éducation.

Le citoyen Ballue propose une taxe de 2 1/2 0/0 sur les appointements annuels des employés.

Le rôle sera établi à la fin de chaque année pour l'année suivante. De sorte que si un employé voit ses appointements diminuer ou s'il perd sa place et chômage pendant six mois, il n'en devra pas moins la totalité de la taxe pour l'année. Et s'il ne peut payer, on vendra ses pauvres meubles. Ce sera bien fait pour la redingote!

Citoyen Ballue, vous êtes un grand homme!

LA LIQUIDATION D'UNE EGLISE.

On avait annoncé, pour le vendredi 20 octobre, la vente des boiseries de l'église Sainte-Geneviève, profanée, comme l'on sait, sous prétexte de la rendre à sa première destination.

Ceux qui étaient venus pour acquérir des boiseries ont été tout surpris de se trouver en présence de tas de morceaux de bois à brûler.

Autels, tabernacles, colonnes, chaires à prêcher, confessionnaux, tout cela avait été mis en pièces avec une stupide brutalité. Il ne reste pas un fragment utilisable; c'est du bois de démolition à scier pour les calorifères.

A des gens que la rage antichrétienne pousse à de si sottes indignités, il n'y a rien à dire sur l'inconvenance de leurs procédés: ils ont perdu le sens de l'honnêteté et de la bienséance et ils ne comprennent point. Mais sous le rapport essentiellement laïc de la valeur mercantile de tout ce mobilier de l'église, comment laisse-t-on passer inaperçue la perte d'argent, le vol fait à la caisse de l'Etat par ce brigandage?

Vous aviez à vendre des bois sculptés et agencés, qui, pouvant être utilisés ailleurs, conservaient une valeur notable: des colonnes, des rétables, une chaire à prêcher, etc.

Et vous vendez tout cela comme bois à brûler, pour vous donner le plaisir de décharger contre des planches votre mesquine colère et votre haine! Vous donnez pour vingt sous ce qui valait vingt francs et plus: le tout, acheté par des marchands de bois à brûler, a produit un total de 2,451 francs 45!

Voilà l'administration vraiment républicaine, et un échantillon du gaspillage de la fortune publique.

Pour être juste, nous devons dire qu'on n'avait pas eu la patience de casser les centaines de chaises qui garnissaient la nef et les chapelles latérales.

Mais on les avait entassées hors de l'église, exposées au soleil et à la pluie pen-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

Le sacrifice si longtemps attendu de ce cœur orgueilleux monta-t-il comme un parfum d'agréable odeur jusqu'à Celui qui résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles, ou bien l'heure était-elle arrivée où Dieu dit à la marée docile: « Tu n'iras pas plus loin! » Nous ne savons; mais, quand Guillaume se releva, il vit Antoinette debout, l'œil fixe, le bras tendu, ayant fait un pas en avant sur la plate-forme.

— Notre Père céleste nous a entendus, dit-elle. Regardez, Guillaume, la marée commence à descendre.

Le jeune homme secoua la tête d'un air de doute.

— Ne nous berçons pas d'un vain espoir, ma pauvre chère cousine. Qui sait ce que peut être la prochaine vague, avec le retour du vent, apaisé depuis une minute à peine?

— Homme de peu de foi, répondit sa compagne avec un céleste sourire, pendant que les couleurs de la vie remontaient à son pâle visage, ne voyez-vous donc pas cette imperceptible pointe du récif qui commence à se découvrir?

Non, il n'y avait plus à douter! La mer descendait rapidement comme elle était venue, et, si le vent pouvait encore jeter à leurs pieds l'écume des vagues, le flot lui-même n'était plus à craindre.

Les heures furent longues cependant sous le froid et la pluie! Le crépuscule naissant, la brume qui s'épaississait de plus en plus, les empêchaient de distinguer le rivage. Quand la grotte fut à sec, ils s'y réfugièrent jusqu'au moment où le banc de sable étant complètement découvert, ils purent enfin songer au retour.

Le cœur de Guillaume débordait de joie en aidant sa tremblante compagne à gravir les rochers humides. Elle se soutenait à peine, mais elle vivait, elle était sauvée quand il l'avait crue perdue! Que lui importait le reste? Pas un instant il ne songea qu'il faudrait lui dire un long adieu en arrivant à terre. L'ange gardien allait déployer ses ailes, mais ses inspirations et son souvenir resteraient avec l'exilé.

On fit grand feu à la cuisine de la vieille tour, et, quand Antoinette eut retrouvé un peu de chaleur, quand elle eut quitté ses lourds vêtements mouillés pour revêtir le costume des dimanches de Perrine, elle parla de départ.

— Pas encore! pas encore! demandait Guillaume en la contemplant d'un air attendri.

C'est qu'elle était charmante ainsi! Pâle, les yeux humides, ses beaux cheveux dénoués et flottant sur

ses épaules, elle portait avec une grâce touchante la petite jupe de drap rouge, le corselet noir aux bretelles d'argent, et les souliers à boucles où dansait son pied mignon. C'est ainsi qu'elle apparut chaque jour à Guillaume dans ses rêves, ainsi qu'il la reproduisit vingt fois sur la toile. C'est avec cette image d'Antoinette sauvée miraculeusement qu'il se consola pendant de longs mois dans sa solitude devenue plus profonde que jamais.

— Il faut partir! répéta la jeune fille en présentant une dernière fois à la flamme ses petites mains rougies. Quelle heure est-il?

— L'angélus vient de sonner, répondit Jeanne-Marie.

— Quoi! sept heures déjà! On est à table au château, et une lieue à faire!

— Ce long trajet est au-dessus de vos forces, interrompit vivement Guillaume. Il faut envoyer Perrine demander une voiture au château.

— Non, non! dit la jeune fille avec un petit geste d'effroi. Je me sens tout à fait bien. Entre vous et Perrine, je marcherai de mon pas ordinaire.

Il plouvait toujours. Le petit cortège avançait lentement.

— Combien je suis tourmenté pour vous, chère sœur! dit Guillaume à sa cousine. Que répondrez-vous à mon père en arrivant?

— La vérité, mon cousin. Ma conscience ne me reproche rien. Je ne vous cherchais pas. Le ciel

vous a mis sur ma route. J'ai cru pouvoir en profiter dans le but de vous faire accepter les ordres de votre père d'un cœur aussi soumis que je les accepte moi-même.

Guillaume soupira sans répondre. Tout à coup, à travers le brouillard, ils distinguèrent de nombreuses lumières, un bruit de voix que l'écho répétait.

— On me cherche! dit vivement Antoinette.

— C'est la voix du mon père, ajouta Guillaume.

— Partez, mon cousin. Il ne faut pas qu'on nous rencontre. Vous auriez l'air de le braver.

— Mais vous laissez là, seule dans la nuit, par un temps pareil!

— Je ne serai pas seule, je garde Perrine, et j'aurai bientôt rejoint ceux qui me cherchent. Adieu, mon cousin. Souvenez-vous!

— Oui, je me souviendrai, murmura le jeune homme.

Et il s'éloigna rapidement sans se retourner une seule fois.

Les voix et les lumières se rapprochaient de plus en plus. Antoinette et Perrine criaient de toutes leurs forces pour empêcher les chercheurs de faire fausse route.

Deux minutes plus tard, la jeune baronne accourait, distançant tous les autres.

— Méchante enfant! Quelle peur tu nous as faite! J'ai eu les idées les plus horribles. Et la

dant trois mois, de telle façon qu'au lieu de chaises et prie-Dieu valant en moyenne 3 fr. pièce, on n'avait plus à vendre qu'un amas de paille pourrie et de bois disloqués.

Après tout, M. Brisson dira peut-être qu'il suffit qu'on puisse en faire des fagots et que c'est là leur destination première.

* *

A MADAGASCAR. — On lit dans une lettre d'un officier du corps expéditionnaire publiée par le *Journal de Marseille* :

« Je puis répéter ce que l'amiral a dit en ma présence :

» A Madagascar, c'est 10,000 hommes et un général de division avec tout le matériel d'un corps expéditionnaire qu'il faut, sinon on n'arrivera à bout de rien ; ma dépêche est partie, la situation est exposée clairement : ou des renforts seront envoyés, ou il faudra évacuer. »

* *

MENTEURS ! — Le 7 novembre, un bataillon de tirailleurs algériens, à l'effectif de six cents hommes, sera embarqué à Alger, à destination du Tonkin.

Il ne s'agit plus cette fois d'hommes empruntés à différents régiments pour former les détachements qui sont déjà partis ou qui vont bientôt prendre la mer. C'est tout un bataillon constitué, avec son effectif et ses cadres, qu'on envoie au Tonkin.

L'ordre de départ est arrivé au bataillon de Laghouat LE 12 OCTOBRE.

Et le lendemain se publiait la fameuse dépêche : « Intérieur à préfets : Il n'y a aucune opération militaire au Tonkin, il n'est pas question d'y envoyer des renforts. »

Menteurs !

* *

La Compagnie des chemins de fer de l'Est vient d'installer dans les bassins houillers du nord de la France des agents chargés d'acheter tous les charbons qu'elle consomme et qu'elle avait fait venir jusqu'à présent de l'Allemagne et de la Belgique.

On ne saurait trop approuver cette mesure et on ne peut que la recommander à l'administration de la marine.

Ce sont, en effet, les houilles anglaises qui alimentent les vaisseaux français.

L'ATTENTAT CONTRE M. DE FREYCISET

La *Gazette des Tribunaux*, organe du parquet, publie le récit suivant :

La propriétaire d'un hôtel meublé situé 314, rue de Vaugirard, en lisant dans les journaux le compte rendu de l'attentat commis sur M. de Freycinet, frappé de la coïncidence qui existait entre la disparition d'un de ses locataires, disparition qui avait eu lieu le jour de cet attentat, et des initiales trouvées sur le linge marqué P. M., s'est empressée de se rendre chez le commissaire de police du quartier Saint-Lambert, pour lui déclarer qu'un nommé Pierre Mariotti, dont le signalement correspondait exactement à celui donné par les journaux, habi-

tail chez elle, et n'avait pas reparu depuis jeudi soir.

Ce magistrat s'est rendu sur-le-champ au domicile indiqué, en a fait ouvrir la porte et a commencé une perquisition à la suite de laquelle il a saisi une grande quantité de lettres et de manuscrits et des balles de revolver de différents calibres.

A la suite de cette perquisition, le commissaire de police s'est rendu chez M. Benoist, juge d'instruction, qui, ayant écrit à M. Laguerre, demandé par l'individu arrêté, attendait l'arrivée de l'avocat pour le mettre en relations avec l'inculpé.

M. Laguerre et l'inculpé se trouvaient dans le cabinet du juge d'instruction, quand on vint prévenir M. Benoist qu'un commissaire de police avait à lui faire une communication urgente.

Mis au courant de ce que venait de découvrir le commissaire de police, le juge d'instruction a demandé à l'inculpé s'il voulait enfin se décider à parler, et, comme celui-ci répondait qu'il ne dirait son nom qu'à son avocat et en particulier, M. Benoist lui a répondu :

« Il est inutile de continuer cette comédie plus longtemps, vous vous nommez Pierre Mariotti et vous habitez 314, rue de Vaugirard. »

L'inculpé est resté un moment interdit ; puis, s'adressant au juge d'instruction, il lui a dit :

« C'est vrai, je me nomme Pierre Mariotti ; je suis né en Corse, à Nessa, arrondissement de Calvi, en juillet 1822.

» J'avais été engagé comme surveillant par une société allant à Panama pour les travaux que l'on exécute en ce moment, et je m'y rendis en 1880, emmenant avec moi ma fille unique, âgée de vingt ans, ma seule consolation, mon seul soutien.

» Un jour, ma fille disparut ; amenée dans un bois, qu'ils étaient chargés de défricher, par des agents de cette compagnie, les misérables lui firent subir les derniers outrages et la pauvre enfant mourut quelques jours après.

» Fou de douleur et ne pouvant obtenir la punition des coupables, je revins en France pour demander justice. J'écrivis à M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, je déposai plainte sur plainte au parquet ; nulle part je ne fus écouté, de partout je fus presque chassé.

» C'est alors que me vint l'idée de commettre en apparence une tentative de meurtre, qui ferait beaucoup de bruit autour de moi et qui me permettrait enfin de demander justice du crime commis.

» J'ai dit, tout-à-l'heure, en apparence, car j'ai tiré à terre et non sur la voiture. Vous devez comprendre qu'à la distance à laquelle je me trouvais, il est invraisemblable que je n'aie pas atteint cette voiture et, du reste, on doit trouver la trace de la balle sur la bordure du trottoir. »

M. Benoist, juge d'instruction, a fait prendre des renseignements à la société dont Mariotti a dit avoir été l'agent ; le terrible drame dont sa fille a été victime est absolument vrai.

ce brouillard qui pénètre la poitrine.

La baronne marchait auprès d'eux en silence. Pour le moment, elle avait assez à faire. Sa vive imagination lui retraçait mille histoires de naufrages, d'hommes à la mer, de grands périls et de grands dévouements.

— Il y a encore du Guillaume là-dessous, pensait-elle. Je le saura bien par Antoinette.

On arriva au château, puis dans la salle à manger. Il était huit heures et demie.

— Oh ! mon oncle, dit la jeune fille d'un ton de regret, en entendant sonner la vieille horloge, pendant qu'un domestique apportait sur la table la soupière d'argent, vous n'avez pas dîné à l'heure qu'il est !

— Regardez donc, s'écria M^{me} de Guity, qui venait d'enlever la cape noire d'Antoinette. Elle est adorable ainsi ! Quelle jolie paysanne bretonne elle ferait pour une comédie !

Antoinette secoua la tête mélancoliquement, puis elle rougit en sentant fixé sur elle le regard interrogateur de son oncle.

— Après le dîner, je vous raconterai tout, dit-elle en désignant du regard les domestiques, qui se tenaient à leur poste de service.

— Rien ce soir, mon enfant, répondit-il avec bonté. Remettez-vous et mangez votre potage. Cela vous vaudra mieux que la causerie.

(A suivre.)

Il résulte des renseignements fournis par M. de Lesseps sur cette affaire, que l'auteur de l'attentat dont la malheureuse jeune fille avait été victime, fut arrêté, sur une plainte déposée au consulat de France. Il fut détenu un mois, puis relâché provisoirement.

M. de Lesseps ajoute qu'on n'a pas pu poursuivre cet individu, qui est mort quelques jours après son élargissement.

PÊCHEURS A LA LIGNE ET RÉPUBLICAINS.

Qui n'a vu, au bord de la mer ou d'une rivière, un pêcheur à la ligne ?

Assis sur quelque rocher aux aspérités non veloutées, il passe des heures sous un soleil de plomb. La reverberation le met comme dans une fournaise. Il ne bouge pas de peur d'effrayer des poissons imaginaires. Il dîne de pain et de fromage. Et quand la nuit vient, il s'en va à regret ; il n'a rien pris, si ce n'est une savate, un chat mort, un rhumatisme ou un coup de soleil. Mais il espère qu'il sera plus heureux demain. Le soir il rentre penaud, le matin il repart joyeux ; ce n'est pas lui qui dirait comme Oronte :

Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours.

Eh ! bien cet homme dont la patience est si coriace, et qui reste des heures entières un roseau à la main, attendant vainement qu'un poisson long comme le doigt veuille bien se faire prendre, c'est le portraiture, le vivant portraiture de l'électeur républicain.

Il n'est pas non plus assis sur des roses l'ouvrier républicain ; du soleil levé au soleil couché il travaille, peine et sue comme deux nègres. Après avoir, pendant 365 jours, vécu de privations, c'est à peine s'il arrive, alors qu'il a de la famille, à joindre tant bien que mal les deux bouts, le soir de la Saint-Sylvestre.

Mais il croit que la République doit lui donner la prospérité, il rêve de terre promise, de paradis terrestre, comme l'autre rêve pêche miraculeuse. Et l'espoir les fait vivre.

Chaque matin, l'ouvrier républicain déprie son journal, croyant y trouver la date exacte du commencement de l'ère de prospérité. C'est toujours pour le lendemain, pour le ministère prochain, pour l'année prochaine. Et le pauvre garçon plie son journal, le glisse dans sa poche et se berce de l'espoir d'être heureux... l'année prochaine.

Comme le pêcheur à la ligne, il espère qu'en changeant d'amorce il finira par réussir.

D'abord, au bout de sa ligne à pêcher le bonheur, à la tête de sa République, il avait mis Thiers ; mais le petit vieux était trop dur ; le bonheur n'a pas voulu mordre.

On lui a dit : « Mets donc Gambetta ; avec cette amorce tu es sûr de réussir. » Il n'a jamais su comment ça c'était fait ; Gambetta s'est fondu, il n'en est rien resté, il était trop mou. Les impositions ont augmenté ; pour le surplus, pas plus de bonheur que sur la main.

On lui a dit : « Mets donc Jules Ferry ! » Et à peine l'avait-il mis que la ligne lui transmettait de vives secousses. Oh ! quel coup ! quelle pêche ! A la fois le Tonkin, le déficit, la ruine agricole, la diminution des salaires, tout est venu !

Maintenant, il espère en Clémenceau. Sa foi est aussi robuste qu'au premier jour. Regardez-le attentif, comptant sur le bonheur, sur la fortune par la République l'an prochain au plus tard. Oh ! le jobard ! Il y a huit ans qu'on le berne, qu'on le lanternne, de session en session, de ministère en ministère ; et il est encore assez naïf, assez naïs pour croire que Clémenceau sera tout autre que Brisson, que Ferry, que Freycinet, que Constans, que Gambetta, que Thiers.

A la fin, à sa grande surprise, vous verrez qu'il pêchera, qu'il repêchera... la royauté, et si du coup il ne devient pas millionnaire, du moins sera-t-il plus à l'aise et plus heureux qu'il ne l'est et qu'il sera tant que la République durera.

Si l'on peut comparer l'électeur républicain au pêcheur à la ligne, on peut tout aussi bien comparer la République à une société par actions qui ne fait pas ses affaires.

De gré ou de force, nous sommes tous actionnaires de cette société-là ; nous n'en

sommes pas plus riches pour ça. Dans cette société tout notre avoir est engagé, notre vie, la vie de nos enfants, et nous faisons des versements perpétuels en impôts de toute sorte.

Nous catholiques, nous paysans, nous conservateurs, quel dividende avons-nous jusqu'ici retiré ?

Des tracasseries, des persécutions, des misères de toute sorte, voilà ce que nous avons à subir. Nous sommes une minorité énorme désirent une liquidation, mais nous ne pouvons pas l'obtenir ; la majorité, composée de prolétaires, d'ouvriers républicains, veut que ça dure ; elle voit bien que ça ne marche pas ; mais elle croit qu'avec de la patience ça marchera.

Nous catholiques, nous conservateurs, nous souffrons ; mais les ouvriers républicains, misérables ; souffrent pour le moins autant que nous. Ils ne touchent pas plus que nous de dividende. Ils espèrent ; nous n'espérons pas.

Ils espèrent parce qu'ils sont naïfs ; ils sont de la graine de gogos, si libéralement répandue en ce bas monde.

« Messieurs les actionnaires, murmure doucement Robert Macaire, président du conseil... d'administration, nous avons fondé, avec votre concours, la Société anonyme la République pour l'exploitation en grand du peuple français. Nous avons fait de gros bénéfices et de bien plus grandes dépenses. Il y a dans la caisse juste de quoi payer soixante mille francs à chacun des administrateurs. Ces résultats sont excellents ; pour mon compte je me déclare satisfait !

» Quelques-uns d'entre vous espèrent peut-être toucher un intérêt, que sais-je moi, un dividende. Réjouissez-vous, Messieurs, vous ne toucherez rien cette année, l'an prochain vous palperez au centuple !

Il y a huit ans que Robert Macaire tient à ses actionnaires le même discours. M. Gogo n'a pas perdu courage ; il a l'espoir chevillé au corps.

Quand, par hasard, M. Gogo s'impatiente, Macaire dit : Messieurs, je passe la présidence à Bertrand, mon compère. Et M. Gogo se retire en se frottant les mains : ce n'est plus maintenant M. Robert Macaire qui dirige les affaires, c'est M. Bertrand.

Oh ! pauvre Gogo ! Oh ! pauvre peuple ! Oh ! pauvre ouvrier ! comment ne vois-tu que ceux que tu envoies passer cinq ans, en ton nom, à Paris, songent à faire leur propre fortune, avant de songer à faire la tienne ! — Victor Lecourt.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 novembre.

Les Consolidés anglais sont sans changement et la situation de l'Orient toujours obscure.

La spéculation à la baisse s'attache plus particulièrement aux rentes que sur les valeurs. Le 3 0/0 est à 79.90, l'amortissable à 81.82, le 4 1/2 à 108.05.

L'action du Crédit Foncier est bien tenue à 1,292. Il n'y a plus que deux mois à courir pour le coupon de 30 fr. qui se détache en janvier. Le dividende de 1885 est assuré, il sera sinon supérieur du moins égal à celui de l'exercice précédent, les bénéfices de l'exercice en cours étant supérieurs à ceux de la période correspondante. Les obligations Foncières 1885 et Communales 1880 ont des demandes très-suivies. Le prochain tirage des Foncières 1885 aura lieu le 5 novembre.

L'action de la Société Générale est demandée à 430 fr.

La Banque d'Escompte est tenue à 431 fr. L'appel de fonds sur les actions de Panama est l'événement du jour. Le versement doit être effectué du 1^{er} au 5 février 1886. On se demande pourquoi l'administration persistait à démentir l'appel jusqu'au dernier moment. Comme comble, avec cet appel de fonds M. de Lesseps annonce également l'émission de 600 millions d'obligations.

Le 5 0/0 Italien est demandé à 96.10. Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français sont sans changement : le Nord à 1,517, l'Orléans à 1,307, l'Ouest à 838.50, l'Est à 800.

Chronique militaire.

LES MÉDAILLES DES SOLDATS.

La médaille commémorative qui va être distribuée aux soldats ayant pris part à la campagne du Tonkin sera la septième médaille militaire depuis le commencement du siècle.

Ce fut le 15 janvier 1856 que le roi d'Angleterre chargea le duc de Cambridge de remettre aux soldats français la médaille qu'elle avait instituée pour perpétuer le souvenir de la glorieuse campagne de Crimée.

La seconde médaille donnée à nos soldats date de la même année : c'était une médaille

commémorative décernée aux militaires français ayant fait partie du corps expéditionnaire de la Baltique.

La troisième médaille commémorative fut instituée par décret du 12 août 1857 pour récompenser par une distinction spéciale les militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la France dans les grandes guerres de 1792 à 1815. Cette médaille, qui fut appelée « médaille de Sainte-Hélène », portait comme légende autour de l'effigie de Napoléon I^{er} : « A ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1824 ». La distribution de ces médailles fut solennellement faite à Metz, le 18 avril 1858. Il y eut quatre cent quatre-vingt-quatre anciens soldats médaillés, c'est-à-dire ayant servi de 1792 à 1815.

La quatrième décoration commémorative fut la médaille d'Italie, instituée par décret du 14 août 1859; cette médaille était en argent et portait comme inscription les noms des victoires de Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Marignan, Solferino.

Deux années après, par décret du 23 janvier 1864, fut créée la cinquième médaille commémorative, en souvenir de l'expédition de Chine.

La sixième décoration donnée à nos soldats fut la médaille du Mexique, par un décret de 1864; cette médaille a un ruban jaune où se détache un vautour tenant en son bec un serpent.

La médaille du Tonkin sera donc, comme nous l'avons dit, la septième.

M. de Bonnefoy (2^e spahis), affecté au 4^e cuirassiers.

M. de Royère (11^e dragons), affecté au 20^e dragons.

M. d'Émiéville (12^e chasseurs), affecté au 20^e chasseurs.

M. Lardinois (Jean) (14^e dragons), affecté au 12^e dragons.

M. Thraen (4^e chasseurs d'Afrique), affecté au 21^e dragons.

M. Tinel (23^e dragons), affecté au 7^e dragons.

UNE VACHE EMPOISONNÉE. — On lit dans le *Patriote* :

« Une vache de la commune de Tilliers » avait léché et avalé une affiche républicaine. Le fait est connu de tout le pays. Les bonnes gens de la Potherie, de Tilliers, s'en allaient criant que la vache de Lecomte avait mangé la République et qu'elle allait faire un roi.

« Hélas ! la pauvre bête qui avait dévoré » l'affiche, n'a pas fait un roi, mais elle est belle et bien crevée ; et le boucher, appelé sur les lieux, a refusé de la dépouiller. »

Il paraît que les affiches du comité républicain étaient empoisonnées.

Nous demandons une enquête sévère et la répression de ce noir forfait.

M. H. Faré, candidat conservateur d'Indre-et-Loire, qui a échoué au scrutin de ballottage du 18 octobre, a adressé la circulaire suivante aux électeurs :

Nazelles, 25 octobre 1885.

MESSIEURS LES ÉLECTEURS ET CHERS CONCITOYENS,

« Toute Société politique moderne doit à ses membres la sécurité des personnes, la liberté des consciences, la garantie des biens. Plus grande y est la protection donnée au passé, plus large y peut être la part de l'avenir : la stabilité qui résulte de l'une permet à l'autre tout progrès. »

« C'est dans le sens de ces vérités démontrées par l'éclatant exemple d'un pays voisin que s'est produite l'évolution conservatrice du Suffrage universel au 4 octobre. C'est à la politique de conciliation, de modération et d'affaires qu'elle doit logiquement aboutir. C'est à la réalisation du programme de paix, de liberté et d'économies qu'avait signé dès le premier jour l'Union conservatrice dans notre département. »

« Qu'importent dès lors les échecs locaux qui ont pu se produire ? Il y a des remous dans tous les courants d'opinion. Malgré les remous, les courants marchent et l'opinion va vers la politique d'affaires et d'apaisement. Votre jour se lèvera donc, Conservateurs, en Touraine comme ailleurs. Vous étiez, le 4, 28,000 sur une liste; vous êtes restés 26,000 le 18, sur un nom. Celui qui le porte, profondément touché de votre fidélité, vous prie d'agréer l'expression d'une reconnaissance qui ne s'éteindra qu'avec la vie. »

H. FARÉ.

La maison Georges Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, à Saumur, prévient ses nombreux clients qu'elle a reçu pour la saison d'hiver toutes ses conserves alimentaires, légumes, poisson, etc., et entr'autres des petits maquereaux à l'huile d'olive qu'elle vend 4 fr. 20 la boîte de 16 poissons, et des filets de harengs saurs préparés à la flamande et marinés à l'huile d'olive surfile de Nice, 60 c. la boîte de 15 à 16 filets. Ces deux articles sont recommandés aux gourmets.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Nous avons eu la semaine dernière une très-bonne reprise de la *Fille de M^{me} Angot*, l'une des opérettes qui ont été le plus souvent jouées à Saumur. On se rappelle que l'apparition de l'œuvre de Lecocq sur notre scène, en février 1874, sous la direction Chantilly, avait pris les proportions d'un événement théâtral, et qu'il ne fallut pas moins de quatre auditions en quinze jours pour satisfaire la curiosité du public. Depuis cette époque, combien de fois cette pièce a-t-elle été vue et revue ! Il est vrai que l'enthousiasme n'a pas été moins grand chez nous pour les *Cloches de Corneville*, la

Fille du Tambour-Major, *Boccace* et autres productions du même genre.

Certes, la musique de la *Fille de M^{me} Angot* est toujours charmante, fraîche et originale, mais le livret a semblé vieilli ; malgré la renommée de cette opérette, on a peine à s'expliquer aujourd'hui l'engouement avec lequel on accueillait ici ses premières représentations, au moment où déjà elle tenait depuis une année, sans interruption, l'affiche des Folies-Dramatiques.

Quoi qu'il en soit, lundi encore, la *Fille Angot* a été jouée devant une salle qui a paru prendre grand plaisir aux diverses scènes et a goûté surtout cette musique facile et joyeuse, pleine de fougue et d'entrain, à laquelle le compositeur doit une bonne part de la réputation qu'il s'est acquise.

L'interprétation, d'ailleurs, a été des plus satisfaisantes. Le rôle de la merveilleuse à la mode, M^{lle} Lange, a été tenu par M^{lle} Lelong, qui nous avait quitté depuis longtemps déjà et que le public a été heureux de revoir et d'applaudir. Chacun a pu constater que la sympathique artiste est toujours en possession du beau talent qui lui valut tant de succès, il y a quelques années, sur les scènes angevine et saumuroise.

C'est M^{lle} Cantrelle, l'excellente et aimable duègne, qui remplissait le rôle d'Amaranthe.

Folle et grave,
Elle brave
Ballon, tempête et fagot ;
Le tonnerre
N'eût pu faire
Reculer madame Angot.

Je crois bien ! surtout si feu M^{me} Angot était de la trempe de M^{lle} Cantrelle quand elle débite la fameuse légende ; quel entrain, quelle verve quelles poses !

M^{lle} Dulaurans, la toute jeune première dugazon dont nous avons parlé déjà, a débuté par le rôle de Clairette, où elle a fait preuve d'une certaine cranerie. Elle a dit ses couplets avec une grâce et une naïveté charmantes. Gaie, gentille, vive, spirituelle, douée d'une voix juste et agréablement timbrée, la fille de l'ancien tenor de l'Opéra ne peut manquer, lorsque toute inexpérience aura disparu, de parcourir brillamment la carrière artistique. Bon sang ne peut mentir. Et dire que nos confrères angevins ont prétendu que cette jeune fille, à sa première apparition sur la scène du Grand-Théâtre, était paralysée par la peur ! Nous n'avons rien remarqué de semblable chez la débutante qui a montré de suite toute l'assurance désirable. Et pourtant l'on sait si, à tort ou à raison, le public saumurois a la réputation d'être turbulent !

Comme toujours, M. Noé Cadeau, un séduisant Ange Pilou, a parfaitement joué et chanté. Nous en dirons autant de M. Ometz, le nouveau trial, chargé du rôle de Pomponnet. Cet artiste, qui possède un véritable talent de chanteur et de comédien, nous promet d'agréables soirées pour la présente campagne théâtrale.

Nos compliments à M. Rondeau (l'agent Louchar), dont la tête et le costume ont beaucoup amusé.

Demain mercredi, *Nos Bons Villageois* nous transporteront à Bouzy-le-Têt, village imaginaire que M. Sardou suppose situé aux environs de Paris et habité principalement par des maraîchers. Voilà une pièce qui n'a point été composée ici, malgré tout l'intérêt qu'elle comporte et les scènes si drôles, si spirituelles, si inattendues qui se succèdent sous les yeux du spectateur. Ce sera la cinquième fois seulement, croyons-nous, que *Nos Bons Villageois* se montreront à Saumur. Cette comédie-drame évoquera chez les anciens habitués un agréable souvenir des deux représentations qui nous furent données, au commencement de janvier 1867, par M^{me} Armand, M^{lle} Jeanne Nantier, M. Octave Lamy, M. Coquelin cadet (Grincho), alors premier prix du Conservatoire, aujourd'hui pensionnaire de la Comédie-Française.

Nous savons que les artistes d'Angers jouent la pièce d'une façon hors ligne. Le trio Leprin-Ometz-Allain, notamment, y est impayable. Quant au rôle du papa Morisson, sera-t-il bien tenu par M. Fleury (c'est le nom que porte l'affiche) ? *Je me l'en demande*, cet acteur étant encore inconnu à Saumur.

Sans nul doute il y aura foule, demain soir, à la fête patronale de Bouzy-le-Têt, pour admirer le curieux défilé des pompiers.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS
Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

SOMMAIRE DU N^o DE NOVEMBRE. — Dictons populaires. Calendrier, température et travaux du mois. L'été de la Saint-Martin. La tombe du bon curé. Mort au champ d'honneur. Le fermier Bernard et son avocat. Une armée sauvée par un roitelet. La patronne des musiciens. Une Romaine moderne. Les décorations consacrées aux femmes. Le premier moutardier du pape. René a tué sa mère. Le médecin de la famille. Nos passe-temps, etc.

ILLUSTRATIONS : 1 portrait : M^{re} Forcade. 10 gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel AL-CYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

MERCREDI 4 novembre 1885,
1^{re} REPRÉSENTATION DU GRAND SUCCÈS

NOS BONS VILLAGEOIS

Comédie en 5 actes, de Victorien SARDOU.

Distribution :

Le baron.....	MM. Joissant.
Morisson.....	Fleury.
Henri Morisson.....	Mosnier.
Floupin.....	P. Leprin.
Grincho.....	Ometz.
Téillard.....	Allain.
Grandménil.....	Recurt.
Pipart.....	Hennesse.
Cailloux.....	L. Leprin.
Courtecuise.....	Allemand.
Buisson.....	Guiraud.
Jean.....	Asmière.
Boutillé.....	Derosseau.
Trousseau.....	Luneau.
Pauline.....	M ^{me} Joissant.
Geneviève.....	Savigny.
La Mariotte.....	Colson.
La mère Buisson.....	Allain.
Chouchou.....	M ^{lle} Joissant.
Honoré Pipart.....	Hennesse.
Maguelou.....	Recurt.
Yveline.....	Van Bets.
Perrette.....	Ambroisie.
M ^{me} Boutillé.....	Guilmain.
Loriot.....	MM. Ducos.
Le docteur.....	Hertz.
Le secrétaire.....	Cherrier.
François.....	Alexandre.

Peysans, paysannes, invités, musiciens, pompiers.

La scène se passe à Bouzy-le-Têt, aux environs de Paris.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 31 Octobre

Blé semence (l'h.)	18 50	Huile de noix.	50	123
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	15 50	Graine tréfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	50	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	65470
Orge.	65	Luzerne	—	—
Avoine h. bar.	50	Paille	—	—
Fèves.	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune.	50	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	43	—
Chenevis	50	— 2 ^e	40	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	37	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

COTE DE LA LOIRE.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Saumur le 3 novembre, à minuit. Il s'est élevé à 3^m 73.

Eaux décroissantes.

Beau temps à Orléans. Eaux décroissantes à Orléans, Argenton et Confolons ; croissantes à Menneton ; stationnaires à la Suze.

Nous apprenons que le cautionnement de la Société des Tramways saumurois a été versé à la caisse de l'Etat par M. Monprofit. Par conséquent, tout fait supposer que les travaux seront commencés très-prochainement.

PROMOTIONS DANS LA CAVALERIE.

Par décret du Président de la République, en date du 28 octobre 1885, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus, au grade de sous-lieutenant, les sous-officiers élèves-officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent :

- M. Lardinois (Louis-Ernest) (8^e hussards), affecté au 1^{er} hussards.
- M. de Lataulade (14^e chasseurs), affecté au 26^e dragons.
- M. Borner (7^e hussards), affecté au 2^e hussards.
- M. Hernein (5^e cuirassiers), affecté au 14^e cuirassiers.
- M. de Roissard de Bellet (9^e dragons), affecté au 7^e cuirassiers.
- M. Grœner (14^e cuirassiers), affecté au 9^e cuirassiers.
- M. Mallet (14^e dragons), affecté au 3^e dragons.
- M. Martin (6^e cuirassiers), affecté au 2^e spahis.
- M. Didelot (9^e chasseurs), affecté au 7^e chasseurs.
- M. Bauthamy (4^e cuirassiers), affecté au 13^e dragons.
- M. de Chapdelaine (6^e cuirassiers), affecté au 4^e cuirassiers.
- M. Rouyer (14^e chasseurs), affecté au 3^e chasseurs.
- M. Bayonne (4^e hussards), affecté au 11^e dragons.
- M. Boyer (14^e chasseurs), affecté au 6^e hussards.
- M. Raulx (14^e dragons), affecté au 9^e dragons.
- M. Bronne (10^e cuirassiers), affecté au 6^e cuirassiers.
- M. Carrade (14^e chasseurs), affecté au 9^e chasseurs.
- M. Le Monnier de Gouville (3^e dragons), affecté au 4^e dragons.

A LOUER
UNE PETITE MAISON
 Fraichement restaurée
 avec JARDIN et ÉCURIE, située rue Duncan, n° 7.
 S'adresser à M^{me} veuve FERBU, rue Saint-Nicolas, n° 12. (827)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
 En totalité ou par parties,
MAISON
 Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,
 Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.
 S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE
 DEUX TRÈS-JOLIS
PONEYS
 Avec ou sans harnais,
 Taille 1^m38, bai-brun, 5 ans, très-doux, se montent et s'attelent à un et à deux.
 S'adresser à M. Léon TOURET, rue d'Orléans, 53, Saumur. (817)

A VENDRE
JUMENT
 Très-douce, poil bai,
 Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1^m55.
 S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

A VENDRE
CROISÉES, PORTES et PLACARDS
 de toutes grandeurs.
 S'adresser au bureau du journal.

CIDRES
 Mayenne, Bretagne et Normandie
 M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.
 Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, santes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

FABRIQUE D'AGRAFES
 A ressort à double mentonnet
 POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
 Nouveau système perfectionné
 Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ
 M^d de bois du Nord et du Pays
 Inventeur et seul Fabricant
 Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.
 PRIX MODÉRÉS.

UN MÉNAGE demande à se placer de suite. — Bons certificats.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne Maison d'Épicerie de détail.
 S'adresser au bureau du journal.

M^e DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11, demande de suite un petit clerc.

ON DEMANDE à acheter, à Saumur, différents immeubles de 10 à 20,000 francs.
 S'adresser à M. F. GIRARD, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, à Saumur.

INJECTION PEYRARD
 Ex-Pharmacien à Alger
 Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
 Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 90 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 82 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »
 Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
 Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE
 DE TOUTES LES
Affections de la Peau
 DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science.
 Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
 S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
 CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

LA FEMME ET LA FAMILLE
 Journal des jeunes personnes
 Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
 On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.
 ABONNEMENTS:
 Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
 La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.
 Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

SANS PALAIS
DENTS
 NI CROCHETS
Léon A. Fresco
 68, quai de Limoges,
HOTEL DU BELVÉDÈRE
SAUMUR
 Extraction, Aurification - Prix modéré.

EN VENTE
ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE
 (Arrondissement de Saumur)
P. GODET
 Éditeur, Imprimeur-Libraire.
 Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GERARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.
 Prix: 10 centimes.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
 Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
 PARIS
 Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
 THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (233)
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

PARIS
 Pour l'année. 10 fr. » c.
 Chaque numéro. » 50 c.
MAGASIN PITTORESQUE
 Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois
 Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON
 DÉPARTEMENTS
 Pour l'année. 12 fr. » c.
 Chaque numéro. » 60 c.

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, PARIS

VOYAGEURS ANCIENS.
 Prix du volume broché..... 10 fr.
 Prix du volume cartonné..... 12 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché..... 7 fr. 50
 L'ouvrage complet..... 15 fr. »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent; 1 vol. grand in-8.
 Prix, pour Paris, broché..... 15 fr. — cartonné, doré sur tranche. 18 fr.

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4°. 2^e édition.
 Prix, broché..... 5 fr.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	79 80	79 90	Est	800	798 75	Obligations.			Gaz parisien	513	518
3 % amortissable	81 50	81 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1243 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	569	509	Est	371 75	370 75
3 1/2 % (nouveau)			Midi	1165	1157 50	— 1865, 4 %	518	519	Midi	384	383 50
4 1/2 % (nouveau)	104 05	104 02	Nord	1518 75	1517 50	— 1869, 3 %	463	404	Nord	393	389
Obligations du Trésor	515	515	Orléans	1310	1307 50	— 1871, 3 %	395	396	Orléans	381 50	382
Banque de France	4760	4735	Ouest	838 75	843 75	— 1875, 4 %	511	516 25	Ouest	381	380
Société Générale	450	450	Compagnie parisienne du Gaz	1453 25	1453 75	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	381 60	380 25
Comptoir d'escompte	965	970	Canal de Suez	2007 50	2010	Bons de liquid. Ville de Paris	519	518	Paris-Bourbonnais	381	380 50
Crédit Lyonnais	518 75	518 75	C. gén. Transatlantique	470	470	Obligat. communales 1879	449 50	453	Canal de Suez	577	577
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1290	1295	Russe 5 0/0 1870	93 50	96 25	Obligat. foncières 1879 3 %	455	455			
Crédit mobilier	197 50	201 25				Obligat. foncières 1883 3 %	367	367			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Ligne d'Orléans				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.				Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir			
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)				Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10			
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.				Chacé.	8 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 53	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »			
1 — 25 — soir.				Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »			
3 — 32 — express.				Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39			
7 — 15 — omnibus.																				
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.																				
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.				Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	
9 — 31 — omnibus.				Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 19	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.				Lernay	7 02	8 21	2 11	5 41	9 51	Lernay	6 07	9 21	2 3	4 37	» »	Arçay.	8 37	3 4	10 14	
4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.				Brion-s-Thouet	7 14	8 38	2 19	5 4	9 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau.	8 57	3 54	11 1	
7 — 24 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.				Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 22	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Arçay.	9 27	3 54	11 1	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																	Neuville.	9 52	4 24	11 27
																Loudun.	9 49	3 56	10 28	
																Montreuil	9 24	4 39	11 7	